



## Règlement intérieur 2025/2026

### 1° Horaires et Lieu :

#### **Atelier Libre**

L'action de formation est de 4 heures hebdomadaire sur 31 semaines + 2 concerts.

Les dates pour la saison 2025/2026 :

Les lundis, de 18h à 22h, du 06 octobre au 1 juin. (Les vacances scolaires sont incluses, sauf les deux semaines des fêtes de fin d'année, soit les 22 et 29 décembre 2025).

Deux concerts : un le 26 Janvier et un autre le 01 juin 2026. (ces dates sont sujettes à modification).

Les ateliers ont lieu à « La Générale », 11 rue Rabelais, 93100 Montreuil.

### 2° Tarifs et modalités de paiement

	<b>Année</b>	<b>À la carte</b>
<b>Atelier Libre</b>	1200 € ( <i>hors financement OPCO, 2000 € OPCO</i> )	50 € par séance

Modes de paiements acceptés : espèces, chèques bancaires, virements. La possibilité d'un règlement en 3 fois pour l'inscription annuelle est admise par 3 chèques qui seront déposés comme suit :  
Octobre / Janvier / Avril.

Les cours à la carte devront être payés en une seule fois avant que le cours commence.  
Il est mis en place un cours d'essai gratuit sans engagement pour chaque nouvel adhérent.

#### **L'abonnement annuel est nominatif.**

**L'intégralité des versements seront encaissés. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.**

### 3° Règles de courtoisie et de respect

Seules les salles louées par Musidrama sont accessibles, et ce aux horaires prévus.

Il est exigé de chaque membre le respect des règles élémentaires de courtoisie, du respect de chacun, du professeur ainsi que du matériel et des salles mis à disposition. En cas de manquement à celles-ci, l'administrateur et le professeur pourront statuer sur la situation, jusqu'à l'exclusion des ateliers sans remboursement.

Il est strictement interdit de boire et de manger dans les salles de cours ou dans le théâtre. Le foyer de « La Générale » est spécialement prévu à cet effet.

Sauf acceptation express du professeur, il n'est pas possible de « rattraper » une absence à un atelier en venant travailler à un autre créneau horaire. Néanmoins, une personne inscrite à un atelier peut librement assister à un autre atelier, participer aux échauffements et à la polyphonie, et ce sans travailler en individuel avec le professeur.